COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE,
02/238.86.11

06-04-1993

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: Y.D./ 5083006 / Dossier 50239

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Unité de formation : FORMATION DE BASE EN LANGUE FRANÇAISE NIVEAU 1
CONVENTION AVEC LE C.P.A.S DE LA VILLE DE CHATELET
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 030101U11X1
Etablissement : ET. COMMUNAL ENSEIG TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE,6
6200 CHATELET

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

-6 AVR. 1993

SD.239 v

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — CONVENTION

établie avec le C.P.A.S.
de CHATELET (6200)
rue du Beau Moulin 80

1. La présente proposition émane du réseau (1)

○ Communauté française ○ Libre - confessionnel
☒ Provincial et comunal ○ - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant : ETABLISSEMENT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

dénomination : .....
adresse complète : Place de l'Hôtel de Ville, 6 CHATELET
n° de matricule : N° 1325083006
n° de téléphone : 071/38.59.72

2. Intitulé de la convention

Code : 030101U11 X1 (3)

Formation de base en langue française – niveau 1

Convention avec le CPAS de la Ville de Chatelet

3. Finalités de la convention repris en annexe n° 1 de 1 pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n° 2 de 1 pages (2)

5. Classement de la convention

☒ (1) enseignement secondaire : transition (1) [redacted] (1)
degré : inférieur (1) [redacted] (1)

○ (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....

○ (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de 1 pages (2)

7. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de 1 pages (2)

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de la convention

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Formation de base français niv. 1	CG	40P

2. Part d'autonomie .....

Total des périodes 40P

11. Date de la proposition du P.O. : 15 MARS 1993

Transmis par le réseau le : .....

Signature du Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du P.O. subventionné (1)

M. GUYAUX
Chef de Service

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Néant.

Date : 01/04/93 Signature : J. LISON INSPECTRICE

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

Motivation de la décision

Date : ~~2 MARS 1993~~ 2 AVR. 1993 Signature : J. MEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

FINALITES / ANNEXE 1

Permettre l'acquisition progressive d'un outil de communication et d'information culturelle.

Permettre l'acquisition progressive d'un outil de formation, reconversion ou perfectionnement professionnel.

Permettre l'acquisition d'un seuil de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être dans le domaine de la communication orale et écrite.

Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

PRE-REQUIS / ANNEXE 2

Aucune condition pédagogique.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES

ANNEXE 3

Le dédoublement sera possible s'il y a 16 élèves inscrits.

Le dédoublement sera nécessaire s'il y a 25 élèves inscrits.

FINALITES / ANNEXE 1

Permettre l'acquisition progressive d'un outil de communication et d'information culturelle.

Permettre l'acquisition progressive d'un outil de formation, reconversion ou perfectionnement professionnel.

Permettre l'acquisition d'un seuil de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être dans le domaine de la communication orale et écrite.

Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

PRE-REQUIS / ANNEXE 2

Aucune condition pédagogique.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES

ANNEXE 3

Le dédoublement sera possible s'il y a 16 élèves inscrits.

Le dédoublement sera nécessaire s'il y a 25 élèves inscrits.

PROGRAMME / ANNEXE 4

PROGRAMME DE FRANCAIS :

La présente convention établie entre le C.P.A.S. de Châtelet et l'E.C.E.T.I.C. aura pour objectif d'amener l'étudiant à une maîtrise suffisante des matières reprises dans le programme suivant :

1. Compréhension

Compréhension de messages simples (lecture à voix haute par le formateur - documents enregistrés, radio-diffusés, télévisés,... avec vocabulaire courant et syntaxe simple).

Contrôle : vrai ou faux, Q.C.M., restitution des mots clefs, des idées principales, dans l'ordre ou dans le désordre.

Par la suite, à un niveau plus élevé : classer les idées par ordre d'importance;
distinguer l'essentiel de l'accessoire.

2. Expression orale

- Emettre des messages simples avec vocabulaire et syntaxe simples
- Lecture à haute voix de textes (éventuellement des dialogues) avec expression, fluidité et la plus grande correction dans la prononciation.
- Productions orales en rapport avec le contrôle de la compréhension.
- Jeux de rôle : obtenir un remboursement dans un magasin ou une réparation;
  initiation à la négociation;
- Par la suite, un niveau plus élevé : production personnelle et/ou travail d'équipe passant par :
  - débat après présentation d'un thème ou d'un film;
  - compte-rendu d'une visite.

3. Expression écrite

Retranscription sans faute d'un texte ne comportant pas de difficultés majeures.

Dictées.

Résumé d'un texte ou prolongation d'un texte à partir de mots proposés par le groupe.

Rédaction d'une lettre, approche du curriculum vitae.

Approche de problèmes élémentaires de grammaire, de conjugaison, de syntaxe.

N.B. Cet apprentissage se fera en faisant appel au vécu de chacun, en mettant l'accent sur le pragmatisme et en visant à inculquer des notions d'hygiène à travers les textes ou débats proposés.
La visite de la bibliothèque communale est également souhaitée.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES/ANNEXE 5

A l'issue de la formation, l'apprenant maîtrisera de manière suffisante (60% des points) les capacités découlant des objectifs de la formation.

PROFIL DU CHARGE DE COURS / ANNEXE 6

Le chargé de cours sera recruté aux conditions fixées par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 27 décembre 1991.
L'enseignant sera idéalement un instituteur.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES/ANNEXE 5

A l'issue de la formation, l'apprenant maîtrisera de manière suffisante (60% des points) les capacités découlant des objectifs de la formation.

PROFIL DU CHARGE DE COURS / ANNEXE 6

Le chargé de cours sera recruté aux conditions fixées par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 27 décembre 1991.
L'enseignant sera idéalement un instituteur.